

Séance ordinaire du 21 août 2017

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le lundi vingt et un août deux mille dix-sept à quinze heures trente, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Jean-Pierre Bazinet, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Janet Jones (partiellement) et Robert Maranda, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance: Marie-Lise Côté, directrice générale adjointe – développement du territoire et qualité de vie (partiellement), Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, Zoé Couture, directrice du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, secrétaire.

CE-2017-10-94

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 21 août 2017.

CE-2017-10-95

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 août 2017

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 août 2017.

CE-2017-10-96

Modification de la résolution CE-2017-09-82 « Modification du contrat pour la gestion animalière sur le territoire de la ville et addenda au contrat, transaction et quittance à intervenir avec Contrôle d'animaux domestiques inc. » et de la résolution CV-2017-07-32 « Addenda au contrat pour la gestion animalière sur le territoire de la ville, transaction et quittance à intervenir avec Contrôle d'animaux domestiques inc. »

Il est résolu de modifier la résolution CE-2017-09-82 « Modification du contrat pour la gestion animalière sur le territoire de la ville et addenda au contrat, transaction et quittance à intervenir avec Contrôle d'animaux domestiques inc. » par l'ajout de l'alinéa suivant :

« Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter le montant de revenus additionnels de licences de chien pour le paiement des dépenses additionnelles du contrat de gestion animalière. ».

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de modifier la résolution CV-2017-07-32 « Addenda au contrat pour la gestion animalière sur le territoire de la ville, transaction et quittance à intervenir avec Contrôle d'animaux domestiques inc. » par l'ajout de l'alinéa suivant :

« D'affecter le montant de revenus additionnels de licences de chien pour le paiement des dépenses additionnelles du contrat de gestion animalière. ».

CE-2017-10-97

Félicitations à la microbrasserie Corsaire de Lévis

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de féliciter la microbrasserie Corsaire de Lévis pour la reconnaissance de sa bière *Kirke* comme étant la meilleure bière de type « session bitter » au monde à l'occasion des *Prix mondiaux de la bière* remis à Londres le 11 août 2017, ainsi que pour avoir reçu le prix *Contry Winner* pour ses bières *Brown Ale* et *Bristol*, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

CE-2017-10-98

Dépôt du procès-verbal du comité de circulation du 6 juillet 2017 et détermination de zones d'arrêt

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-082](#)

Le procès-verbal de la réunion du comité de circulation de la Ville tenue le 6 juillet 2017, est déposé, à titre d'information.

Il est résolu :

- de déterminer des zones d'arrêt et décréter l'installation de panneaux d'arrêts aux endroits suivants :
 - 380° sur la rue de la Seine, à l'intersection de la rue de Limoges, en direction nord et sud;
 - 381° sur la rue des Lilas, à l'intersection du chemin des Forts, en direction nord et sud;
 - 382° sur la rue de l'Orge, à l'intersection nord de la rue des Lilas, en direction est et ouest;
 - 383° sur la rue de l'Orge, à l'intersection sud de la rue des Lilas, en direction est et ouest;
 - 384° sur la rue de l'Orge, à l'intersection de la rue du Millet, en direction sud;
 - 385° sur la rue du Millet, à l'intersection de la rue de l'Orge, en direction nord et sud.

CE-2017-10-99

Protocole d'entente de collaboration à intervenir avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches [Document d'aide à la décision POL-2017-004](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure le protocole d'entente de collaboration à intervenir avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision POL-2017-004, et d'autoriser le directeur du Service de police à signer cette entente et tout document requis pour donner plein effet à ce protocole d'entente et à la présente résolution.

CE-2017-11-00

Réaffectation des sommes provenant de l'entente intermunicipale de prise des appels d'urgence 9-1-1, de répartition des appels de nature policière et de nature incendie intervenue avec la Ville de Mercier [Document d'aide à la décision POL-2017-016](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter une partie des revenus provenant de l'entente intermunicipale de prise des appels d'urgence 9-1-1, de répartition des appels de nature policière et de nature incendie intervenue avec la Ville de Mercier, pour le paiement des dépenses additionnelles découlant de la mise en service technologique du lien avec cette ville.

CE-2017-11-01

Demande de décret, entente à intervenir avec Parcs Canada pour une

contribution financière relative à une étude de faisabilité pour la restauration du plan de halage et des quais du *Lieu historique national du chantier A.C. Davie* et financement afférent

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2017-017](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de déposer une demande de décret auprès du Gouvernement du Québec pour accepter le versement d'une contribution financière de Parcs Canada, d'un montant maximal de 25 000 \$, pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la restauration du plan de halage et des quais du *Lieu historique national du chantier A.C. Davie*;
- de conclure l'entente de contribution du *Programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux de Parcs Canada* à intervenir avec Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-ART-2017-017, et ce, conditionnellement au décret à être autorisé par le Gouvernement du Québec, et d'autoriser le maire et à greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- d'affecter la totalité de la contribution financière de Parcs Canada à la dépense relative à la réalisation de cette étude de faisabilité.

CE-2017-11-02

Entente de développement culturel 2018-2020 à intervenir avec le ministre de la Culture et des Communications

Document d'aide à la décision DVC-BIB-2017-011

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente de développement culturel 2018-2020 à intervenir avec le ministre de la Culture et des Communications, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-BIB-2017-011, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2017-11-03

Adoption du Règlement RV-2017-16-71 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme (PPU Vieux-Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-149](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2017-16-71 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme, et ce, avec changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2017-01-00.

Ce règlement a pour objet d'ajouter au plan d'urbanisme le *Programme particulier d'urbanisme – Vieux-Lévis*, afin de préciser les orientations, les objectifs, les affectations du sol, le tracé des rues, le type des voies de circulation, des projets d'aménagement, ainsi que le plan d'action.

CE-2017-11-04

Programme particulier de soutien à certaines entreprises de la rue Saint-

Laurent (secteur de la Traverse)**[Document d'aide à la décision DEV-2017-157](#)**

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le *Programme particulier de soutien à certaines entreprises de la rue Saint-Laurent (secteur de la Traverse)*, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2017-157.

CE-2017-11-05**Avis de motion du Règlement RVCE-2017-17-45 modifiant le Règlement RV-2016-15-93 désignant les voies de circulation réservées à l'usage exclusif de certaines catégories de véhicules routiers et présentation du projet de règlement****[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-082](#)**

Le membre du comité exécutif Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RVCE-2017-17-45 modifiant le Règlement RV-2016-15-93 désignant les voies de circulation réservées à l'usage exclusif de certaines catégories de véhicules routiers.

Ce règlement a pour objet de régir la circulation de certains véhicules sur la voie réservée située sur une partie du boulevard Guillaume-Couture.

La greffière présente le Projet de règlement modifiant RVCE-2017-17-45 le Règlement RV-2016-15-93 désignant les voies de circulation réservées à l'usage exclusif de certaines catégories de véhicules routiers comme suit :

Afin de réduire les gaz à effet de serre lié aux transports et de promouvoir l'utilisation des véhicules électriques, ce projet de règlement vise à permettre l'utilisation des véhicules électriques (non hybrides) sur la voie réservée située sur le boulevard Guillaume-Couture, dans le secteur Saint-Romuald.

CE-2017-11-06**Avis de motion du Règlement RVCE-2017-17-46 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement et présentation du projet de règlement****[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-082](#)**

Le membre du comité exécutif Mario Fortier donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RVCE-2017-17-46 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues Saint-Maurice, de la Vigie, Vire-Crêpe, des Trappistines et de l'Abbaye.

La greffière présente le Projet de règlement RVCE-2017-17-46 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement comme suit :

- Afin de sécuriser les déplacements autour de l'école Sainte-Hélène, dans le secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville, ce projet de règlement vise à interdire en tout temps le stationnement sur la rue Saint-Maurice, entre la rue Sœur-Sidonie et la rue Remnitz;
- Afin de faciliter la récupération des matières résiduelles, ce projet de règlement vise à interdire sur une longueur de dix mètres le stationnement sur la rue de la Vigie, devant le numéro 3, dans le secteur Lévis ;

- Afin de sécuriser la voie cyclable sur la rue Vire-Crêpe, ce projet de règlement vise à interdire le stationnement du 1^{er} mai au 31 octobre, entre la rue Garonne et la rue Plante, dans le secteur Saint-Nicolas ;
- Afin de sécuriser la voie cyclable sur la rue des Trappistines, ainsi que les piétons qui vont au parc de l'Abbaye, ce projet de règlement vise à interdire le stationnement du côté nord de la rue des Trappistines, entre le boulevard Guillaume-Couture et la rue de l'Abbaye, dans le secteur Saint-Romuald ;
- Enfin, ce projet de règlement vise à interdire le stationnement des deux côtés, ainsi que dans le rond de virage, sur la rue de l'Abbaye, dans la partie au nord de la rue des Trappistines, dans le secteur Saint-Romuald.

CE-2017-11-07

Avis de motion du Règlement RVCE-2017-17-47 modifiant le Règlement 100-86 concernant la circulation, le stationnement des véhicules et la sécurité publique dans les limites de l'ex-Ville de Saint-Romuald et présentation du projet de règlement

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-082](#)

Le membre du comité exécutif Janet Jones donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RVCE-2017-17-47 modifiant le Règlement 100-86 concernant la circulation, le stationnement des véhicules et la sécurité publique dans les limites de l'ex-Ville de Saint-Romuald.

Ce règlement a pour objet de régir la vitesse sur une partie de la rue des Trappistines.

La greffière présente le Projet de règlement RVCE-2017-17-47 modifiant le Règlement 100-86 concernant la circulation, le stationnement des véhicules et la sécurité publique dans les limites de l'ex-Ville de Saint-Romuald comme suit :

Pour compléter la sécurisation du parc de l'Abbaye, ce projet de règlement vise à réduire la limite de vitesse de 50 km/h à 30 km/h sur la rue des Trappistines, entre le boulevard Guillaume-Couture et la rue de l'Abbaye.

CE-2017-11-08

Avis de motion du Règlement RVCE-2017-17-48 modifiant le Règlement 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis et présentation du projet de règlement

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-082](#)

Le membre du comité exécutif Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RVCE-2017-17-48 modifiant le Règlement 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis.

Ce règlement a pour objet de modifier les heures d'utilisation des voies cyclables et de régir la vitesse sur une partie de la rue Thomas-Chapais.

La greffière présente le Projet de règlement RVCE-2017-17-48 modifiant le Règlement 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis comme suit :

- Dans le cadre de l'harmonisation des dates d'ouverture des voies cyclables, situées sur un chemin public, ce projet de règlement apporte une modification afin de prévoir que les dates d'ouverture de ces voies sont du 1^{er} mai au 31 octobre, dans le secteur Lévis ;
- Afin de sécuriser le parc situé sur la rue Thomas-Chapais, ce projet de règlement vise à réduire la vitesse de 50 km/h à 30km/h sur la rue Thomas-Chapais, entre la rue Rina-Lasnier et la rue Hector-Fabre.

Le membre du comité exécutif Janet Jones quitte son siège.

Les membres du comité exécutif abordent divers sujets.

Le membre du comité exécutif Janet Jones reprend son siège.

CE-2017-11-09

Levée de la séance

La séance est levée à 17 h 00.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
